



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 21 juillet 2021
affiché ou publié le mercredi 21 juillet 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210721-lmc1H25718H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25718H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2021

n° 114-21

Objet : *RS - Attribution du marché pour les travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière*

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Jean-Benoît Cerino - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

- conseillers excusés : 16

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Josette Rémy - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 13 juillet 2021

délibération n° 114-21

objet **RS - Attribution du marché pour les travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que, suite à la réalisation d'un schéma de restructuration en eau potable afin de sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire des Bauges, une consultation a été lancée le 14 mai 2021 pour la sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et du secteur des Bauges Derrière.

Le projet consiste notamment à sécuriser l'alimentation en eau potable des communes des Déserts et du secteur des Bauges Derrière (Saint-François-de-Sales, Le Noyer, Arith, Lescheraines), avec la création d'un apport d'eau depuis le bassin chambérien. Plus précisément, il s'agit de faire transiter l'eau potable depuis le réservoir de Montagny situé sur la commune de Saint-Jean-d'Arvey jusqu'à la commune des Déserts, sur un nouveau réservoir stratégique, au col de Plainpalais, qui permettra la sécurisation en eau potable pour le territoire des Déserts et des Bauges Derrière via la commune de Saint-François-de-Sales (réservoir de la Magne).

La procédure a pour objet les travaux de génie civil, d'aménagement de voirie et d'équipements hydrauliques et électromécaniques. Elle est composée de deux lots :

- lot n° 1 : réseaux de refoulement et de distribution et ouvrages associés entre le réservoir de Montagny (commune de Saint-Jean-d'Arvey) et le réservoir de La Magne (commune de Saint-François-de-Sales),
- lot n° 2 : stations de pompage.

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lots	Tranches	Désignation de la tranche
1	Tranche ferme	Pose de conduites de refoulement et de distribution et ouvrages associés entre le chef-lieu des Déserts et le réservoir de Plainpalais, aménagements de voirie
	Tranche optionnelle 1	Pose d'une conduite de refoulement et ouvrages associés à Saint-Jean-d'Arvey
	Tranche optionnelle 2	Pose de conduites d'adduction et de distribution et ouvrages associés entre les réservoirs de Plainpalais et de La Magne
2	Tranche ferme	Création des stations de pompage, basse n° 1 et haute n° 2, à Saint-Jean-d'Arvey et Les Déserts

Les offres ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation et communs aux deux lots :

- prix des prestations : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

Après une première analyse, une phase d'audition a été organisée le 22 juin 2021 avec l'ensemble des candidats. A l'issue de celle-ci les candidats pouvaient remettre une nouvelle offre.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution du lot n° 1 au groupement SESA (agence PRB) / Eiffage GC (entreprise Gauthey) / Spie Batignolles Blondet / Piantoni/Delta TP pour un montant total estimatif de 2 816 118,95 €HT selon détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires.

Concernant le lot n° 2, une seule offre au-dessus de l'estimation a été reçue. Il est donc proposé de le déclarer infructueux et de lancer une nouvelle mise en concurrence.

Une subvention à hauteur de 50 % est attendue de la part de l'Agence de l'eau.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 6 juillet 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le lot 1 du marché de travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière au groupement SESA (agence PRB) / Eiffage GC (entreprise Gauthey) / Spie Batignolles Blondet / Piantoni / Delta TP, pour un montant total estimatif de 2 816 118,95 €HT selon détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires,

Article 2 : déclare infructueux le lot 2 du marché de travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 114-21

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché pour les travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 21 juillet 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210721-lmc1H25718H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25718H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2021

Période d'affichage : du au